Important: Si vous ne trouvez pas votre document ou votre motif de voyage, merci de contacter votre centre des visas.

Attention: Les résultats fournis par l'assistant-visas ne sont pas juridiquement contraignants.

Vous êtes bénéficiaire de l'accord de retrait

? Merci de sélectionner obligatoirement court séjour puis le projet Visa d'entrée pour bénéficiaire de l'accord de retrait. Etape 3 sur 3

Pièces justificatives Montant à Payer

Rappel de votre demande

• Nationalité: Camerounaise

• **Age:** 31

• Conjoint de français ?: Oui

• Lieu de résidence et de dépôt de la demande : Cameroun

• Type de visa demandé : Long séjour (> 90

jours)

• **Destination**: France métropolitaine

• Document de voyage : Passeport ordinaire

• Emis par : Cameroun

• Projet : Installation familiale ou privée (majeur)

• Motif: Conjoint de Français

Justificatifs à fournir

La liste des pièces justificatives à fournir est la suivante :

Pré-requis

Photographie d'identité.

Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.

Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour...).

Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.

Etat-civil

Copie intégrale récente de l'acte de mariage français, dressé par une mairie française, ou transcrit dans les registres de l'état civil consulaire, pour les mariages célébrés à l'étranger.

Justificatif de la nationalité française du conjoint français.

Tarif applicable

Le montant à acquitter est de : 0 euros (€), soit environ 0 Franc CFA (BEAC).

Ce montant est donné à titre indicatif et doit être acquitté dans la monnaie spécifiée par le Consulat / Ambassade. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.

Le montant indiqué dans la monnaie locale est soumis aux variations des taux de change et est susceptible d'évoluer.